

NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR **AU PLUS TARD POUR LE MERCREDI 11 MAI 2016:**

- SOIT ENVOYER UNE COPIE DE LA PROCURATION PAR FAX A LA SOCIETE (+32 2 546 71 30 - à l'attention de Monsieur Gregory Pattou), ET ENSUITE DEPOSER L'ORIGINAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE;
- SOIT ENVOYER L'ORIGINAL SIGNE DE LA PROCURATION PAR LETTRE RECOMMANDEE A LA SOCIETE (Elia System Operator SA, à l'attention de Monsieur Gregory Pattou, Secrétaire-Général, Boulevard de l'Empereur 20, B-1000 Bruxelles). LA SOCIETE DOIT AVOIR RECU CE COURRIER RECOMMANDE AU PLUS TARD POUR LE MERCREDI 11 MAI 2016;
- SOIT ENVOYER UNE COPIE SCANNEE DE LA PROCURATION PAR MAIL A LA SOCIETE (gregory.pattou@elia.be), ET ENSUITE DEPOSER L'ORIGINAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

NOUS VOUS RAPPELONS, POUR LE BON ORDRE, QUE LES FORMALITES PREVUES DANS LA CONVOCATION, RELATIVES A LA PARTICIPATION ET AU VOTE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DOIVENT EGALEMENT ETRE OBSERVEES.

<b>Elia System Operator SA</b>
--------------------------------

A l'attention de Monsieur Gregory Pattou  
Secrétaire-Général  
Boulevard de l'Empereur 20  
B-1000 Bruxelles

**Procuration relative à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Le/la soussigné(e)<sup>1</sup>: .....

.....

.....

propriétaire de

..... actions nominatives,  
..... actions dématérialisées<sup>2</sup>

d'Elia System Operator SA (la "société"),

désigne par la présente en qualité de mandataire spécial:

.....

aux fins de le/la représenter et de voter en son nom à l'Assemblée Générale Ordinaire de:

**Elia System Operator SA**

qui se tiendra le mardi 17 mai 2016,  
à 10.00 heures,

**<sup>1</sup> A COMPLETER:**

- pour les personnes physiques: nom, prénom et adresse complète;
- pour les personnes morales: dénomination, forme juridique et siège social, ainsi que le nom et fonction de(s) (la) personne(s) physique(s) qui (est) sont habilitée(s) à signer la procuration au nom de la personne morale.

**<sup>2</sup> BIFFER LA MENTION INUTILE**

au Square Brussels Meeting Centre, Coudenberg Entrance, Coudenberg 3 à 1000 Bruxelles

(ci-après l'"Assemblée Générale Ordinaire"),

**dont l'ordre du jour, en ce compris les propositions de décisions<sup>3</sup>, est établi comme suit:**

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015;
2. Rapport des commissaires sur les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015;
3. Approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015, en ce compris l'affectation du résultat;

***Proposition de décision:*** l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015, en ce compris l'affectation du résultat.

**pour**                                       **contre**                                       **abstention**

4. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015;

***Proposition de décision:*** l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

**pour**                                       **contre**                                       **abstention**

5. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015;
6. Rapport des commissaires sur les comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015;
7. Discussion des comptes annuels consolidés (IFRS) relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015;
8. Décharge aux administrateurs;

***Proposition de décision:*** l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux administrateurs, y compris aux anciens administrateurs Messieurs Steve Stevaert et Jean-Marie Laurent Josi, pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

---

<sup>3</sup> **COCHER LA CASE CORRESPONDANT AU VOTE CHOISI SI DES INSTRUCTIONS DE VOTE SONT DONNEES**

**pour**  **contre**  **abstention**

9. Décharge aux commissaires;

**Proposition de décision:** l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

**pour**  **contre**  **abstention**

10. Nomination de Monsieur Michel Allé en qualité d'administrateur indépendant;

**Proposition de décision:** l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Michel Allé comme administrateur indépendant de la société, pour une durée qui se termine immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022 relative à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2021. L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance du fait que l'administrateur susmentionné satisfait aux conditions d'indépendance telles qu'énoncées par l'article 526<sup>ter</sup> du Code des sociétés.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le mandat de Monsieur Michel Allé sera rémunéré de la même manière que le mandat des autres membres du Conseil d'Administration.

**pour**  **contre**  **abstention**

11. Nomination définitive de Monsieur Peter Vanvelthoven en qualité d'administrateur non indépendant sur proposition des détenteurs d'actions de catégorie C;

**Proposition de décision:** l'Assemblée Générale Ordinaire décide conformément à l'article 519 du Code des sociétés de nommer définitivement Monsieur Peter Vanvelthoven, qui a été coopté par le Conseil d'Administration du 24 mars 2016, comme administrateur non indépendant de la société (sur proposition des détenteurs d'actions de catégorie C), pour une durée qui se termine immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 relative à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le mandat de Monsieur Peter Vanvelthoven sera rémunéré de la même manière que le mandat des autres membres du Conseil d'Administration.

**pour**  **contre**  **abstention**

12. Adaptation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration;

**Proposition de décision:** l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver la nouvelle politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration suivante, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016:

- (i) La rémunération annuelle fixe pour chaque administrateur est fixée à 12.500 EUR par an et le jeton de présence pour chaque administrateur est fixé à 750 EUR par réunion du Conseil d'Administration (à compter de la première réunion du Conseil d'Administration à laquelle l'administrateur assiste). La rémunération annuelle fixe et le jeton de présence sont augmentés d'un supplément de 100% pour le Président du Conseil d'Administration et d'un supplément de 30% pour chaque Vice-Président du Conseil d'Administration;
- (ii) La rémunération annuelle fixe pour chaque membre d'un Comité consultatif du Conseil d'Administration (le Comité d'audit, le Comité de rémunération et le Comité de gouvernance d'entreprise) est fixée à 3.000 EUR par an par Comité et le jeton de présence pour chaque membre d'un Comité est fixé à 750 EUR par réunion d'un Comité (à compter de la première réunion du Comité à laquelle le membre assiste). La rémunération annuelle fixe et le jeton de présence sont augmentés d'un supplément de 30% pour chaque Président d'un Comité;
- (iii) Les rémunérations annuelles fixes et les jetons de présence sont annuellement indexés en janvier, sur base de l'indice des prix à la consommation du mois de janvier 2016;
- (iv) Les rémunérations annuelles fixes et les jetons de présence couvrent tous les frais, à l'exception (a) des coûts encourus par un administrateur domicilié en dehors de la Belgique dans l'exercice de son mandat (tels que des coûts de déplacement et séjour) dans la mesure où l'administrateur est domicilié en dehors de la Belgique au moment de sa nomination ou, si l'administrateur concerné change de domicile après sa nomination, sur approbation du Comité de rémunération, (b) de tous les coûts encourus par un administrateur dans le cas où une réunion du Conseil d'Administration est organisée en dehors de la Belgique (par exemple en Allemagne) et (c) de tous les coûts encourus par un administrateur durant les déplacements à l'étranger dans le cadre de son mandat demandés par le Président ou des Vice-Présidents du Conseil d'Administration. Toutes les rémunérations et coûts sont portés à charge des frais d'exploitation de la société.

**pour**

**contre**

**abstention**

13. Divers.

### **Formalités de participation**

Le (la) mandant(e) soussigné(e) déclare par la présente avoir accompli dans les délais toutes les formalités prévues dans la convocation pour pouvoir participer à et voter à

l'Assemblée Générale Ordinaire. La preuve devra en être communiquée à la société au plus tard pour le mercredi 11 mai 2016.

### **Pouvoirs du mandataire spécial**

En vertu de la présente procuration, le mandataire spécial désigné ci-dessus jouit, au nom du soussigné, du pouvoir d'émettre tout vote ou de s'abstenir de voter sur toutes propositions de décision relatives aux sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, le cas échéant conformément aux instructions de vote mentionnées ci-dessus.

En outre, le mandataire spécial désigné ci-dessus peut, en vertu de la présente procuration, au nom du soussigné, signer tout procès-verbal, acte ou document et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile en vue de l'exécution du présent mandat.

Dans le cas où l'Assemblée Générale Ordinaire ne pourrait pas délibérer valablement ou ne pourrait pas être tenue à la date mentionnée ci-dessus, quelles qu'en soient les raisons, le mandataire spécial désigné ci-dessus, peut, sur base de la présente procuration, participer à toute assemblée subséquente avec le même ordre du jour ou un ordre du jour comparable. Il n'en sera ainsi que pour autant que le mandant ait observé, dans les délais, les formalités requises relatives à la participation et au vote à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire subséquente.

### **Conséquences de l'(éventuel) exercice du droit d'ajouter des sujets à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décisions pour le formulaire de vote par procuration**

Un ou plusieurs actionnaire(s) qui possède(nt) individuellement ou ensemble trois pour cent (3%) du capital de la société peut (peuvent) exercer son (leur) droit conformément à l'article 533<sup>ter</sup> du Code des sociétés de requérir l'inscription d'un ou plusieurs sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, ainsi que d'insérer des propositions de décisions concernant des sujets à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Le cas échéant, la société mettra à la disposition de ses actionnaires, au plus tard le lundi 2 mai 2016, sur son site web sous "*Investor Relations*" - "*Assemblée générale*" ([www.eliagroup.eu](http://www.eliagroup.eu)), les formulaires qui peuvent être utilisés pour voter par procuration, complétés des sujets à traiter additionnels et des propositions de décision y afférentes qui auraient été portés à l'ordre du jour, et/ou des propositions de décisions qui seules auraient été formulées.

Dans cette hypothèse, les règles suivantes s'appliqueront:

- (a) Si la procuration susmentionnée a été valablement portée à la connaissance de la société antérieurement à la publication de l'ordre du jour complété de l'Assemblée Générale Ordinaire (c'est à dire au plus tard le lundi 2 mai 2016), ladite procuration restera valable pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elle couvre;
- (b) Si la société a publié un ordre du jour complété qui comporte une ou plusieurs nouvelles propositions de décisions sur des sujets inscrits initialement à l'ordre du jour, le mandataire spécial peut s'écarter des éventuelles instructions de vote données par son mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts du mandant. Le cas échéant le mandataire spécial doit en informer le mandant;
- (c) Si la société a publié un ordre du jour complété qui inclut un ou plusieurs nouveaux sujets à traiter, la procuration doit indiquer si le mandataire spécial a

l'autorisation de voter à propos de ces nouveaux sujets ou s'il doit s'abstenir. A la lumière de ce qui précède, dans une telle éventualité, le mandataire spécial doit:<sup>4</sup>

- s'abstenir de voter sur les nouveaux sujets et les propositions de décisions y afférentes qui, le cas échéant, auraient été portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire;
- voter sur les nouveaux sujets et les propositions de décisions y afférentes qui, le cas échéant, auraient été portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, comme il le juge approprié, en tenant compte des intérêts du mandant.

Si le mandant n'a coché aucune de ces cases ou si le mandant les a cochées toutes les deux, le mandataire spécial devra s'abstenir de voter sur les nouveaux sujets et les propositions de décisions y afférentes qui, le cas échéant, seraient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Des informations complémentaires sur ce sujet peuvent être consultées sur le site web de la société sous "*Investor Relations*" – "*Assemblée générale*" ([www.eliagroup.eu](http://www.eliagroup.eu)).

Fait à:

Le:

---

(signature(s))

***(Faire précéder la/les signature(s) de la mention manuscrite "BON POUR PROCURATION")***

---

<sup>4</sup> COCHER LA CASE CORRESPONDANT AU CHOIX DU MANDANT